

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

1 Identification du demandeur (obligatoirement le propriétaire)

M Mme

NOM : Prénoms :

Courriel :

Adresse postale :

BP : Code postal : Commune :

Tél. Mobile : Tél. Domicile : Tél. Travail :

2 Renseignements concernant les travaux envisagés

N° de foyer : Rue :

Quartier :

N° de lot. : Lotissement/morcellement :

L'ouvrage à réaliser sur le domaine public qui permettra d'accéder à la propriété sera une entrée :

Principale Secondaire

3 Renseignements administratifs

Les travaux envisagés sont-ils liés à une autorisation d'urbanisme : Oui Non

Description sommaire des constructions / aménagements envisagés :

Référence de l'autorisation d'urbanisme :

N° : Date de délivrance : / /

En complément de la présente demande d'autorisation d'entrée charretière, tout demandeur doit impérativement fournir un **plan de masse** sur lequel figure l'implantation de l'accès par rapport au domaine public et une **coupe sur le profil** en long de l'entrée charretière depuis la voie d'accès jusqu'au domaine privé.

Fait au Mont-Dore le :

..... / /

Signature (propriétaire du terrain)

Les informations collectées par la Ville du Mont-Dore via ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion de demande en matière d'urbanisme. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seules personnes habilitées de la Direction des services techniques et de proximité (DSTP) et du service de l'urbanisme, du domaine et de patrimoine (SUDDP) de la commune. Ces informations seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans, à réception de la demande. Cette durée peut être différente si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la législation « Informatique et Libertés », vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, veuillez adresser votre demande à : Ville du Mont-Dore, Délégué à la protection des données - Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore ou par courriel à : dpo@ville-mont-dore.nc. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr